



Conseil économique et social

Distr. générale
13 septembre 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique de la 30^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 16 juillet 2019, à 16 h 30

Présidente : M^{me} King..... (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau (*suite*)

- a) Réunion ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 16 h 30.

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau
(suite) (E/2019/33, E/2019/65, E/2019/66, E/2019/68,
E/2019/70 et E/2019/78)

Déclarations liminaires

1. **M. Harris** (Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » (E/2019/65), déclare que l'égalité ne se résume pas uniquement à l'égalité des revenus mais englobe également l'égalité en matière de chances, de capacités et de reconnaissance. Dans nombre de pays, l'essor économique a masqué les écarts qui se creusaient entre riches et pauvres et entre zones urbaines et zones rurales. Si la promotion de l'égalité est un impératif éthique, elle favorise aussi la croissance économique. La participation politique des groupes marginalisés est essentielle, car elle donne à ceux-ci plus de poids dans la prise de décisions. Il importe également d'intégrer les réfugiés dans les systèmes et les économies.

2. Des institutions solides et inclusives, dotées de mécanismes de participation bien établis, sont essentielles au développement durable et à l'exercice effectif des droits. Les partenariats impliquant de multiples acteurs jouent aussi un rôle vital s'agissant de définir et de mettre en œuvre des solutions, et l'accès à l'information est crucial, car il permet de donner à ces partenariats une base solide. Des politiques publiques globales en faveur de l'égalité devraient être intégrées dans des cadres de développement plus vastes favorisant également la promotion de l'investissement, l'accès au financement, l'investissement dans les infrastructures et la formation professionnelle.

3. La technologie offre de formidables possibilités d'amélioration de l'égalité des chances, mais elle présente aussi des risques importants pour la dignité humaine, l'autonomie, la vie privée et l'exercice des droits de la personne. Par conséquent, pour faire avancer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les politiques touchant à la technologie doivent tenir compte des enjeux sociétaux.

4. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les effets à long terme des tendances économiques, sociales et environnementales actuelles sur la réalisation des objectifs de développement durable (E/2019/66), l'orateur dit que celui-ci comporte une analyse des cinq grandes tendances qui pourraient avoir une incidence significative sur la réalisation des objectifs : changements

démographiques, urbanisation, changements climatiques, conflits et crises prolongées et nouvelles techniques de pointe.

5. L'accroissement démographique se concentre dans les pays les plus pauvres, où il fait gravement obstacle au développement durable. La main-d'œuvre vieillissante qui caractérise en particulier les pays développés pourrait avoir du mal à s'adapter aux changements technologiques intervenant sur le marché du travail. Dans ce contexte, l'augmentation des flux migratoires peut être perturbatrice et poser des problèmes complexes. Pour faire face à ces changements, il faudrait adopter des politiques intégrées et transversales sur l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, la santé, la croissance économique et le travail décent, ainsi qu'une urbanisation durable.

6. Plus de la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain, et on s'attend à ce que cette proportion continue de croître. Les villes sont devenues des moteurs économiques, mais elles contribuent également en large partie aux changements climatiques. Le développement durable dépendra de plus en plus de la bonne gestion de la croissance urbaine, surtout dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure), où le rythme de l'urbanisation devrait être le plus rapide. Pour que l'urbanisation bénéficie à tous, il est nécessaire que les politiques soient axées sur les besoins des pauvres et des personnes vulnérables en matière de logement, d'éducation, de soins de santé, de travail décent et d'environnement sûr. Une urbanisation bien gérée permettrait d'améliorer les écosystèmes urbains et les services environnementaux, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air, de favoriser des modes de consommation durables et de promouvoir la réduction et gestion des risques de catastrophe.

7. Les groupes sociaux pauvres et vulnérables des pays en développement sont touchés de manière disproportionnée par les effets néfastes des changements climatiques. Dans ce domaine, le coût de l'inaction sera bien plus élevé que celui d'une action ambitieuse. L'adaptation à ces changements et l'atténuation de leurs effets sont tout aussi cruciales, et les pays gagneront à prendre en compte les synergies et les compromis possibles lorsqu'il s'agira d'adopter des politiques d'atténuation et d'adaptation. Ceux-ci devraient également s'employer à briser le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement.

8. Les crises sont généralement causées par de multiples facteurs qui sont souvent interdépendants et

incluent de plus en plus fréquemment les effets des changements climatiques, en particulier dans les situations de fragilité institutionnelle et socioéconomique et d'incertitude politique. Il est essentiel de renforcer les capacités des pauvres, de leur donner les moyens d'être acteurs de leur vie et de promouvoir une plus grande participation à la prise de décisions et l'égalité des genres si l'on veut prévenir les conflits. Les institutions locales jouent un rôle de premier plan pour ce qui est de la gestion de la vulnérabilité et de l'incitation à améliorer la résilience.

9. Les technologies de pointe présentent un formidable potentiel pour le bien-être humain et la durabilité environnementale, mais les changements qu'elles entraînent risquent d'être trop rapides pour que les sociétés et les responsables politiques puissent s'y adapter. Il importe donc de préparer les sociétés à ces changements.

10. **M. Ocampo** (Président du Comité des politiques de développement), présentant le rapport du Comité des politiques de développement sur sa vingtième et unième session (E/2019/33), déclare que les niveaux actuels d'inégalité au sein des pays et entre les pays sont inacceptables et non viables. Il est urgent d'engager une transformation fondée sur l'égalité, l'inclusion et les droits de la personne, qui donne des moyens d'agir à ceux qui en sont privés et combatte les mécanismes qui favorisent la concentration de la richesse et du pouvoir. Les États devraient adopter des approches innovantes en ce qui concerne la conception des régimes fiscaux, les services publics, les politiques industrielles et les droits de propriété intellectuelle. Les stratégies politiques, cadres juridiques et institutions publiques de développement doivent tenir compte de la gravité et des dimensions multiples de l'inégalité.

11. Pour éviter que la technologie n'accentue les inégalités, les politiques et stratégies de renforcement des capacités productives doivent avoir pour objectif de réduire les profondes disparités qui existent entre les travailleurs, en termes de compétences et d'accès à l'emploi, et entre les entreprises, en termes de capacités et d'accès à la technologie et aux financements. Les personnes et les communautés devraient pouvoir exercer leurs droits politiques, économiques et sociaux aux niveaux national et local, bénéficier d'un accès équitable à la justice et participer de manière constructive à la prise de décisions. Pour cela, il faut non seulement établir des règles et des mécanismes formels, mais également offrir une formation, un appui technique et un accès aux services pertinents.

12. Le Comité a mis en œuvre un programme de travail sur la crise du multilatéralisme et l'avenir des

politiques de développement. Le système multilatéral a certes besoin d'être réformé, mais il est important de respecter le principe du multilatéralisme et celui des responsabilités communes mais différenciées. Le multilatéralisme joue un rôle vital dans la défense des droits et des intérêts des plus pauvres et des plus vulnérables, notamment par le biais de la mise en place de systèmes commerciaux et financiers multilatéraux équitables et de mécanismes appropriés de coopération fiscale internationale appropriés.

13. Le développement des capacités productives devrait être la pierre angulaire du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2021-2030. Pareil développement exige, au niveau national, de renforcer les capacités de gouvernance, de créer des synergies entre les résultats sociaux et les capacités productives, d'établir les cadres macroéconomiques et financiers voulus et d'élaborer des politiques industrielles et sectorielles qui favorisent la modernisation technologique et la transformation structurelle. Pour s'intégrer dans l'économie mondiale, les pays les moins avancés doivent également bénéficier d'une aide internationale qui leur accorde un accès préférentiel au marché, assouplisse les contraintes liées à l'offre et favorise le transfert de technologie et de connaissances, le renforcement de la résilience et l'appui aux secteurs sociaux.

14. Le programme d'action devrait être intégralement aligné sur le Programme 2030 et son mécanisme de suivi et d'examen devrait tirer parti des synergies avec les mécanismes d'examen de la mise en œuvre du Programme, notamment les examens nationaux volontaires. Il devrait privilégier le renforcement des capacités de collecte, de traitement et d'analyse de données ventilées et renforcer l'application du principe de responsabilité en associant la société civile et d'autres acteurs non étatiques à ces processus.

15. Le programme d'action devrait tenir compte du fait qu'au cours de la prochaine décennie, la grande majorité des pays les moins avancés seront concentrés en Afrique subsaharienne et que la plupart de ces pays seront en situation de conflit ou d'après-conflit. Il devrait également mettre l'accent sur l'appui à apporter aux pays en voie de reclassement et pourrait fixer l'objectif réaliste de faire en sorte qu'un tiers supplémentaire des autres pays les moins avancés remplissent pour la première fois les critères de reclassement. Enfin, il devrait viser à accroître la résilience face aux vulnérabilités économiques et environnementales en améliorant l'accès au financement pour l'environnement et le climat et en recourant à l'indice de vulnérabilité économique et à d'autres critères pertinents pour répartir les ressources

consacrées à la coopération au service de développement.

16. Les États devraient inclure, dans leurs examens nationaux volontaires, des informations plus concrètes sur les stratégies qu'ils ont mises en place pour appliquer le Programme 2030 et sur la manière dont ils s'emploient à transformer et à regrouper de manière intégrée les différents domaines d'action. Ils devraient examiner le rôle des mesures macroéconomiques et des politiques relatives au secteur productif et aux technologies et réfléchir à la mise en œuvre de mécanismes de participation. Les examens seraient plus efficaces s'ils faisaient ressortir l'interdépendance des questions abordées par le Programme et présentaient une analyse des effets des politiques nationales sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs dans d'autres pays.

a) Réunion ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil

Débat général

17. **La Présidente** ouvre le débat général du débat de haut niveau de 2019, qui a pour thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ».

18. **M. Remengesau, Jr.** (Palaos), Président de la République, s'exprimant au nom du Groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique, déclare qu'un nombre record d'États appartenant à ce groupe présentent des examens nationaux volontaires. L'accès à l'éducation s'étant amélioré dans toute la région, les pays peuvent désormais s'employer à accroître la qualité de l'éducation et à ouvrir des établissements d'enseignement supérieur. Ils continuent toutefois de rencontrer des difficultés en raison de leur vaste territoire et de leur vulnérabilité aux chocs extérieurs et ont encore besoin de l'appui de leurs partenaires pour renforcer leur résilience.

19. L'objectif 13, sur les mesures de lutte contre les changements climatiques, est essentiel pour les petits États insulaires en développement du Pacifique. Même en l'absence de phénomènes météorologiques extrêmes dévastateurs, les changements climatiques ont pour effet de dégrader la biodiversité et les services écosystémiques dont dépendent ces États. Au niveau local, ces derniers continuent de s'appuyer sur leurs connaissances traditionnelles pour renforcer leur résilience et, au niveau régional, ils ont adopté le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique, lequel offre une approche intégrée de la gestion du climat et des risques de catastrophe. Ils engagent

vivement les États Membres à se fixer des objectifs plus ambitieux lors du Sommet sur l'action pour le climat qui se tiendra en septembre 2019.

20. Les petits États insulaires en développement du Pacifique soulignent l'importance de l'objectif 17, relatif aux partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Ces partenariats sont essentiels à la mise en œuvre du Programme 2030 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Ces États ont toutefois également besoin d'un financement prévisible, suffisant et accessible, assuré par exemple grâce à une meilleure concrétisation des engagements pris en matière d'aide publique au développement et à la reconstitution du Fonds vert pour le climat. Il est impératif que les critères d'accès au financement incluent la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques.

21. Enfin, les petits États insulaires en développement du Pacifique réaffirment que le système des Nations Unies pour le développement doit impérativement être souple, réactif et adapté aux objectifs visés. Ils prennent acte des efforts qui ont été faits pour repositionner le système et des résultats de l'examen effectué des bureaux multipays, et demandent instamment la tenue de consultations ouvertes à tous sur les moyens de mettre sur pied, comme le Secrétaire général l'a décidé fort à propos, un bureau multipays pour le Pacifique Nord.

22. **M^{me} Campbell Barr** (Costa Rica), Vice-Présidente de la République, s'exprimant au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, estime que croissance économique n'est pas synonyme de développement durable. Si les pays à revenu intermédiaire représentent un tiers du produit intérieur brut (PIB) mondial, ils abritent également la majorité des pauvres et font face à de sérieuses difficultés en ce qui concerne les trois dimensions du développement durable. Il apparaît donc clairement que l'amélioration des indicateurs macroéconomiques ne signifie pas nécessairement que des progrès ont été accomplis dans l'élimination de la pauvreté. Les inégalités restent largement généralisées dans ces pays, dont bon nombre éprouvent des difficultés à adopter les technologies des énergies renouvelables, à accroître l'efficacité et l'accessibilité économique de l'énergie et à renforcer la capacité des villes et des autorités locales à faire face aux changements climatiques, à la pollution et à la perte de biodiversité. Nombre de ces États peinent également à assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité.

23. Ces problèmes sont aggravés par la réduction des possibilités offertes en matière de coopération internationale et d'aide financière résultant de l'augmentation du revenu par habitant. De nombreux pays ont ainsi récemment perdu, ou perdront bientôt, la possibilité de bénéficier d'un financement à des conditions favorables, ne sont pas en mesure de compenser immédiatement ces pertes par des recettes fiscales et, de ce fait, sont moins à même de financer la réalisation des objectifs de développement durable. Pour parvenir au développement durable, les pays à revenu intermédiaire ont besoin de stratégies de coopération ciblées et différenciées, y compris de mécanismes de financement novateurs. L'oratrice exhorte le système des Nations Unies pour le développement à collaborer avec les institutions financières internationales pour établir des indicateurs transparents permettant de mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable qui ne soient pas limités au revenu par habitant, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La coopération internationale est importante, car elle permet de compléter les ressources que les pays à revenu intermédiaire mobilisent en faveur du développement durable. Ces pays jouent un rôle stratégique dans la coopération internationale, notamment en mettant en commun leurs expériences et leurs bonnes pratiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

24. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare qu'il convient d'accélérer les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme 2030. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions demeure le principal enjeu et constitue une condition sine qua non du développement durable. Il faut en outre prendre d'urgence des mesures à l'échelle mondiale pour faire face aux changements climatiques, en appliquant l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et en réorientant les flux financiers en vue de limiter le réchauffement à moins de 1,5 °C.

25. Pas moins d'un million d'espèces pourraient être en voie d'extinction. C'est pourquoi le Groupe attend avec intérêt le sommet sur la biodiversité qui sera organisé en 2020 au niveau des chefs d'État et de gouvernement en vue de souligner la nécessité d'agir de toute urgence pour mettre en place un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui permettra à la communauté mondiale de concrétiser la Vision 2050 pour la biodiversité. Il est indispensable de réduire les

inégalités dans les pays et entre eux et de promouvoir des sociétés inclusives, justes et équitables si l'on veut donner aux populations les moyens d'agir et ne laisser personne de côté. Le Groupe réaffirme la nécessité de prendre en compte les différents besoins des pays en développement, en particulier des États africains, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que les problèmes particuliers auxquels font face les pays à revenu intermédiaire, les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit et les pays et peuples sous occupation étrangère. Il espère bien que l'accent sera davantage mis sur les plus pauvres et les plus vulnérables lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il se réjouit des mesures prises au niveau régional pour mettre en œuvre le Programme 2030, y compris celles des commissions régionales.

26. Le Groupe est pleinement attaché au multilatéralisme et au principe des responsabilités communes mais différenciées. Il souligne la nécessité de défendre le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes, y compris ceux qui vivent sous occupation coloniale et étrangère, et de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États. Il réaffirme le droit des peuples et des nations à la souveraineté permanente sur leurs richesses et ressources naturelles, ainsi que son opposition à l'imposition de lois et de règlements ayant une portée extraterritoriale et de toutes autres mesures économiques coercitives, y compris de sanctions unilatérales, contre les pays en développement. Pareilles mesures devraient être levées immédiatement.

27. **M. Mimica** (Observateur de l'Union européenne), Commissaire pour la coopération internationale et le développement, indique que la mise en œuvre du Programme 2030 est une responsabilité partagée. En 2019, l'Union européenne a publié un document de réflexion intitulé « Vers une Europe durable à l'horizon 2030 », qui montre qu'elle a avancé dans la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable, mais qu'elle doit progresser plus rapidement vers l'instauration d'une économie circulaire et la mise en place d'un système et d'une infrastructure alimentaires durables. La transition verte doit être équitable, profiter à tous et ne laisser personne de côté.

28. Également publié en 2019, le premier rapport de synthèse conjoint de l'Union européenne et de ses États membres intitulé « Soutenir les objectifs de développement durable dans le monde » fait état de progrès importants, notamment d'initiatives telles que le plan d'investissement extérieur de l'Union européenne, lequel vise à mobiliser des investissements

publics et privés en faveur de l'Afrique et de l'Europe. L'Union européenne est favorable à une éducation inclusive, équitable et de qualité, ainsi qu'à une transformation économique qui créerait des emplois décents, encouragerait le dialogue social, favoriserait les chaînes de valeur durables et faciliterait la consommation et la production durables. Elle œuvre avec les pays partenaires à la promotion de politiques publiques permettant de partager de manière plus équitable les bénéfices de la croissance, et continuera de diriger la lutte contre les changements climatiques en appuyant la transition vers une économie neutre pour le climat et en favorisant la cohérence entre le Programme 2030 et l'Accord de Paris. Elle est attachée à des sociétés inclusives fondées sur la paix, à la démocratie, aux droits de la personne et à l'état de droit et considère que l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes sont essentielles à la réalisation de tous les objectifs.

29. L'Union européenne est satisfaite du projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental déposé par la Présidente du Conseil économique et social à l'issue de consultations et portant sur le suivi et l'examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/FFDF/2019.L.1), qui fait notamment référence aux cadres de financement nationaux intégrés. Elle s'appuiera sur l'intérêt croissant que suscite le financement durable et encouragera l'alignement des systèmes financiers sur les objectifs de développement durable. Première fournisseuse d'aide publique au développement au monde, elle continuera de renforcer les partenariats et d'élaborer des méthodes innovantes permettant d'exploiter tous les moyens de mise en œuvre du Programme 2030.

30. Le forum politique de haut niveau a joué un rôle utile dans le suivi et l'examen du Programme 2030, et l'Union européenne salue le nombre important d'examen nationaux volontaires qui ont été réalisés et la rigueur avec laquelle les examens thématiques ont été préparés. En ce qui concerne le système pour le développement, elle réaffirme son plein appui aux réformes ambitieuses du Secrétaire général. Pour assurer le succès de la mise en œuvre du Programme 2030, il est nécessaire de mettre en place un système multilatéral efficace ayant l'Organisation des Nations Unies comme pilier et de renforcer l'adhésion à l'ordre international fondé sur des règles.

31. **M^{me} Kubayi-Ngubane** (Afrique du Sud), Ministre du tourisme, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que les pays africains font des efforts louables pour atteindre les objectifs de développement

durable. Par exemple, l'Union africaine a élaboré une stratégie décennale globale de l'éducation à l'échelle continentale qui comprend des plans visant à garantir un enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité à tous les enfants d'ici à 2030. L'Afrique est l'une des régions les plus durement touchées par les changements climatiques alors qu'elle est sans doute celle qui y contribue le moins et qui a le moins de capacités pour y faire face. Elle propose toutefois déjà des solutions par le biais du Mécanisme d'investissement de projets résilients aux changements climatiques, du Programme de l'Union africaine pour le développement des énergies renouvelables dans les États insulaires africains, de l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique et d'initiatives liées à la gestion des ressources en eau et à l'adaptation aux changements climatiques. Les architectures de gouvernance et de paix et de sécurité de l'Union africaine constituent des cadres favorisant la réalisation de l'objectif 16, relatif à la paix, à la justice et à la mise en place d'institutions efficaces.

32. Toutefois, on estime que des investissements à hauteur d'un tiers du PIB du continent sont nécessaires si l'on veut que l'Afrique puisse mettre en œuvre le Programme 2030. Le Groupe demande que le transfert de technologie et les investissements publics et privés soient renforcés de façon à accroître l'emploi productif et créer des emplois décents. Il est en outre essentiel de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba. Il est tout aussi important d'aider les gouvernements africains à mobiliser davantage de ressources intérieures en élargissant la base d'imposition, en luttant contre les flux financiers illicites et en donnant la priorité aux dépenses consacrées aux secteurs névralgiques.

33. **M^{me} Delgado** (Mexique), Vice-Ministre des affaires multilatérales et des droits de la personne du Ministère des affaires étrangères, s'exprimant également au nom de l'Australie, de l'Indonésie, de la République de Corée et de la Turquie, dit que les cinq délégations réaffirment leur volonté de faire progresser ensemble l'application du Programme 2030. Les délégations se sont félicitées de l'importance du forum politique de haut niveau, 47 pays ayant présenté des examens nationaux volontaires en 2019, dont l'Indonésie et la Turquie. Pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, il convient de renforcer les partenariats avec la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, en particulier la communauté scientifique. En outre, compte tenu du rôle crucial que joue le secteur privé dans l'emploi, l'innovation et l'investissement, les États Membres doivent instaurer des conditions favorables pour les petites et moyennes

entreprises, les start-ups et les entrepreneurs sociaux. Ils devraient également encourager le secteur privé à se servir du Programme 2030 comme d'un cadre à suivre pour faire face aux difficultés futures et mettre en commun les progrès accomplis et les enseignements tirés de l'expérience.

34. Il faudrait également accélérer la mise en œuvre en augmentant les investissements publics et privés et en renforçant les capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données. Les États Membres devraient en outre concentrer leur action sur les plus pauvres et les plus vulnérables, sur l'inclusion financière et sur l'intégration des objectifs de développement durable dans leurs instruments de planification, leurs politiques, leurs stratégies et leurs cadres de financement. Il importe également de renforcer l'égalité des genres, de donner des moyens d'action aux femmes aux filles et de garantir une éducation inclusive, équitable et de qualité.

35. Les cinq délégations prennent note des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la coopération numérique, publié en juin 2019, et attendent avec intérêt le débat thématique de haut niveau sur l'évolution rapide de la technique, que le Président de l'Assemblée générale doit organiser à la soixante-quatrième session de l'Assemblée.

36. S'exprimant au nom de son pays, l'oratrice dit que le Mexique est pleinement attaché aux initiatives multilatérales de mise en œuvre du Programme 2030. En juin 2019, son gouvernement a lancé un nouveau plan national de développement tenant compte des objectifs et convoqué la première réunion du Conseil national pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comprend des représentants de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire.

37. **M. de Laiglesia González de Peredo** (Espagne), Secrétaire d'État à la coopération internationale et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, s'exprimant au nom du Groupe restreint LGBTI, déclare que le thème du forum politique de haut niveau de 2019, « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », est particulièrement important pour toutes les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuelles (LGBTI). La mise en œuvre du Programme 2030 est étroitement liée à la reconnaissance des droits et des possibilités de tous les êtres humains ainsi qu'au respect du principe d'égalité et de non-discrimination, notamment pour les personnes LGBTI et leurs représentants et pour les défenseurs des droits de la personne en général. Le Groupe appuie le mandat de l'Expert indépendant sur la protection contre

la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, qui renforce les possibilités offertes par le Programme 2030 et cadre parfaitement avec les aspirations plus vastes qui concernent les droits de la personne, les libertés, la démocratie et l'édification de sociétés pacifiques et inclusives. Pour mettre pleinement en œuvre le Programme, il est nécessaire de mettre un terme aux formes multiples et croisées de violence et de discrimination dont sont victimes les personnes LGBTI. Les politiques nationales de développement durable doivent être fondées sur la pleine inclusion, y compris des personnes LGBTI.

38. **M. Thongphakdi** (Thaïlande), Secrétaire permanent adjoint au Ministère des affaires étrangères, s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que cette dernière demeure attachée à une mise en œuvre rigoureuse et accélérée du Programme 2030 et qu'il faut donner à la population les moyens politiques, économiques et sociaux de parvenir au développement durable. L'Association a recensé les complémentarités entre le Programme 2030 et les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 afin de renforcer la coopération avec l'Organisation des Nations Unies aux fins de l'élimination de la pauvreté, de l'amélioration des infrastructures, du renforcement de la connectivité, de la promotion de la consommation et de la production durables, du renforcement de la résilience et de l'optimisation de la gestion durable des ressources naturelles. Elle attend avec intérêt le lancement, en novembre 2019, de son centre d'études et d'échange sur le développement durable, qui aura pour mission de promouvoir la recherche, le renforcement des capacités et le dialogue avec les partenaires extérieurs en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. L'Association se réjouit de l'appui qu'un certain nombre de partenaires est prêt à apporter au Centre.

39. En 2019, l'Association s'est concentrée sur la promotion de partenariats en faveur de la durabilité. Pour promouvoir l'inclusion, elle a encouragé l'instauration d'une coopération destinée à améliorer les filets de sécurité sociale. Elle prévoit également de créer un centre de formation pour le travail social et la protection sociale et un centre pour le vieillissement actif et l'innovation, et a adopté un plan directeur visant à tenir systématiquement compte des droits des personnes handicapées dans ses travaux. Pour améliorer la résilience, elle a renforcé les capacités de son équipe d'intervention d'urgence, pris des mesures pour rendre opérationnel son groupe d'intervention militaire rapide aux fins de l'aide humanitaire et des secours en cas de

catastrophe, et créé en Thaïlande un entrepôt logistique annexe supplémentaire pour les situations d'urgence.

40. Pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources, les dirigeants de l'ASEAN ont récemment adopté la Déclaration de Bangkok sur la lutte contre les déchets marins dans la région de l'ASEAN. L'Association continuera à promouvoir la viabilité des pêches, notamment en envisageant la création d'un réseau de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Enfin, en ce qui concerne les technologies numériques, elle s'emploie à améliorer la connectivité et à mettre en place un réseau de villes intelligentes ainsi qu'un guichet unique destiné à faciliter le commerce dans la région. Elle renforcera la coopération entre ses membres afin de réduire la fracture numérique et de tirer parti des bienfaits et faire face aux enjeux de la quatrième révolution industrielle.

41. **M. García Moritán** (Argentine), Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'exprimant également au nom des pays suivants : Afghanistan, Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Estonie, France, Géorgie, Ghana, Guatemala, Indonésie, Irlande, Jordanie, Libéria, Liechtenstein, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchèque, Timor-Leste, Tunisie et Uruguay, déclare que nombre de ces 36 pays sont membres des Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, de l'Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives et du Forum 16+. Les pays appuient l'objectif de développement durable 16+, lequel comprend 12 des cibles de l'objectif 16 et 24 cibles associées à d'autres objectifs qui permettent de mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne différents aspects de la paix, de la justice ou de l'inclusion.

42. Les deux tiers de la population mondiale n'ont pas accès à la justice, 1,5 milliard de personnes font face à des problèmes juridiques qu'elles ne sont pas à même de résoudre et 1 milliard n'ont aucune identité juridique. La corruption, les flux financiers illégaux et le trafic d'armes font peser une menace sur les sociétés et les économies et sapent la démocratie et l'état de droit. Aucun pays ne peut bâtir une société juste sans protéger les droits de la personne et donner aux femmes et aux enfants les moyens d'agir. Les 36 délégations travailleront ensemble pour accélérer la réalisation de l'objectif 16+ sur la base de la feuille de route pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives. En ce qui concerne l'édification de sociétés pacifiques, il est noté

dans la feuille de route que les efforts visant à maintenir la paix exigent une vision positive de la prévention qui soit prise en charge par les pays, centrée sur la population et qui donne la parole aux personnes et aux groupes marginalisés. Les initiatives RESPECT et INSPIRE ont fourni aux pays des orientations sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants.

43. Pour bâtir des sociétés inclusives, il est préconisé dans la feuille de route de mettre en place des initiatives de transparence gouvernementale, d'apporter un appui aux institutions indépendantes qui demandent des comptes aux gouvernements et d'associer les parties prenantes infranationales à tous les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030. Le rapport du groupe de travail sur la justice, créé par les Pionniers, a défini la voie à suivre pour assurer l'accès de toutes et tous à la justice en aidant les particuliers à résoudre leurs problèmes juridiques, en prévenant les injustices et en créant des possibilités pour les personnes de participer pleinement à la vie de leur société et à l'économie.

44. Les Pionniers continueront d'appuyer les mesures ambitieuses qui sont prises pour atteindre les objectifs de développement durable, l'Alliance mondiale travaillera avec les pays pour rendre compte des progrès faits à cet égard et le Forum 16+ rassemblera des représentants de tous les secteurs, notamment dans le cadre de sa réunion annuelle qui se tiendra en novembre 2019 au Timor-Leste. Les 36 délégations attendent avec intérêt la tenue du forum politique de haut niveau au niveau des chefs d'État et de gouvernement, sur lequel elles s'appuieront pour intensifier leurs efforts aux fins de l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

45. **M. Ligoya** (Malawi), Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, indique que 11 des pays les moins avancés ont présenté des examens nationaux volontaires en 2019 et exhorte toutes les parties prenantes à donner suite aux recommandations contenues dans ces examens. Dans les pays les moins avancés, 35 % de la population vit dans l'extrême pauvreté et la sous-alimentation est en augmentation ; la moitié de la population n'a pas accès à l'électricité et il n'y a qu'un médecin pour 1 000 habitants. Ces pays affichent une croissance économique bien en deçà de l'objectif d'au moins 7 % fixé dans le Programme 2030, et ils n'ont fait que peu, voire pas, de progrès s'agissant de doubler la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB. Seulement 10 % de cette valeur ajoutée provient d'industries de moyenne ou de haute technologie, et le nombre de

partenariats pour le développement a diminué, ce qui a entraîné de sérieux revers. Loin d'avoir doublé, la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales est restée inférieure à 1 %. Ces pays comprennent cinq des sept pays en situation de surendettement et consacrent plus de 10 % de leurs recettes d'exportation au service de la dette. Les flux financiers illicites sont également très préoccupants.

46. **M. Rattray** (Jamaïque), Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'exprimant au nom du Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable, déclare que la participation des enfants et des jeunes au forum politique de haut niveau de 2019 devrait marquer le début d'une inclusion véritable, systématique et délibérée des enfants et des jeunes aux discussions de l'Organisation. Pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs, il est nécessaire, partout dans le monde, d'investir davantage dans les personnes, et ce, dès leur plus jeune âge. La vaccination des enfants sauve des millions de vies chaque année et produit des avantages économiques. Le congé parental rémunéré, non seulement aide les familles, mais également rend les entreprises plus productives. La protection des enfants contre la violence est un impératif moral, un droit de la personne et le fondement de communautés pacifiques. Cette protection doit être assurée à tous les enfants, en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté, qui appartiennent à des minorités ethniques et raciales, qui sont handicapés, qui sont privés de soins parentaux ou qui sont migrants, réfugiés ou déplacés.

47. Au cours des 30 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, les changements climatiques, l'urbanisation rapide, l'exploitation non durable des ressources naturelles, les conflits prolongés, les crises humanitaires, les déplacements forcés, la numérisation et la connectivité de masse ont eu de profondes conséquences sur les droits des enfants et leur bien-être. Toutefois, ces années ont également été marquées par des progrès scientifiques et technologiques qui peuvent contribuer aux actions collectives et concertées en faveur des enfants. Les objectifs de développement durable ne pourront être atteints que si l'on respecte les droits de la personne, en particulier ceux de l'enfant, et l'orateur invite les États Membres à soutenir l'engagement mondial « Pour chaque enfant, tous ses droits ».

La séance est levée à 18 h 15.